

OFFICE NOTARIAL DE GRAEVE-TINAUT

PIECES A FOURNIR

Divorce

- Livret de famille et copie des pièces d'identité
- Copie du contrat de mariage
- Numéros du ou des comptes bancaires et livrets et adresses des banques ou établissements financiers (1)
- Détail des immeubles, appartements et terrains possédés (titres de propriété, si copropriété : identité du syndic, règlement de copropriété). Avis de valeur.
- Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, tracteurs et avis de valeur (1)
- Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux - document original (1)
- Contrats de location
- Dernier avertissement et déclaration concernant l'impôt sur le revenu, l'ISF et la CSG
- Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)
- Donations antérieures reçues par les époux
- Biens recueillis par succession par les époux
- Parts sociales dans une société
- Fonds de commerce (dernier bilan, comptes de résultats, nom du comptable)
- Bateau : acte de francisation